



République et canton de Genève

Définir et mettre en oeuvre un nouveau concept d'accueil des autocars à Genève



Le site de la gare routière au centre-ville (place Dorcière)

A Genève, les autocars disposent d'une gare routière au centre-ville, de cases sur domaine public, et d'installations à l'Aéroport en lien avec le trafic aérien.

La gare routière est dans un état de délabrement avancé et la viabilité de son exploitation est compromise du fait d'un modèle économique dépassé. Les cases sur domaine public sont fréquemment détournées pour d'autres usages, tandis que l'absence de contrôle suivi sur les principaux sites touristiques se traduit par un encombrement problématique. L'aéroport pour sa part, souhaite limiter l'accès de ses installations aux seuls services en relation directe avec l'activité aérienne.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation du marché de l'autocar au niveau européen conduit à une explosion du trafic international, tandis que la relocalisation récente des lignes régionales régulières sur les gares du nouveau Léman Express a vidé la gare routière d'une partie significative de sa substance.

Après avoir exploré diverses options au cours des années passées, L'Etat et la Ville de Genève se sont accordés sur la nécessité d'un concept global d'accueil des autocars.

Le mandat attribué à RR&A à cet effet, a consisté à :

- ▶ consulter les principaux acteurs du marché : Genève Tourisme, exploitant actuel de la gare routière, associations professionnelles, Fondation des parkings,
- ▶ analyser l'évolution des besoins et pratiques des diverses catégories de transport par autocar (lignes internationales, lignes régionales, lignes saisonnières à destination des stations, excursions, tourisme, occasionnels, etc.),
- ▶ dresser un état des lieux actualisé du fonctionnement de la gare routière et de l'offre de dépose/stationnement sur domaine public,
- ▶ développer un concept global d'accueil des autocars sur l'agglomération,
- ▶ préciser pour la gare routière du centre-ville, le fonctionnement, l'aménagement, l'équipement et le type de prestations à offrir aux voyageurs et aux autocaristes,
- ▶ vérifier l'opportunité d'un site périphérique pour le stationnement prolongé des cars voire pour l'arrêt bref des lignes internationales de passage, identifier et analyser les localisations potentielles,
- ▶ évaluer les charges induites par le concept (investissements et exploitation),
- ▶ explorer les modèles tarifaires envisageables (pass d'accès, tarification horaire, etc.), proposer une tarification en mesure de produire un niveau de recettes suffisant et définir un modèle économique viable,
- ▶ identifier les implications juridiques et les bases réglementaires nécessaires.

**Définition et mise en oeuvre d'un
concept d'accueil des autocars
à Genève**

Maîtres d'ouvrage

République et canton de Genève
Ville de Genève
Fondation des parkings